

France-Dijon: Airport operation services
OJ S 70/2015 10/04/2015
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Syndicat mixte de l'aéroport
Postal address: Communauté urbaine du Grand Dijon — 40 avenue du Drapeau — CS 17510
Town: Dijon
Postal code: 21075
Country: France
For the attention of: Coiral Aurélie

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <http://www.achatpublic.com>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Mairie de Dijon

Internet address: <http://www.achatpublic.com>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Mairie de Dijon

National registration number: Direction de la commande publique

Postal address: 1 rue Sainte-Anne, CS 73310

Town: Dijon Cedex

Postal code: 21033

I.2. Type of the contracting authority

Other: Syndicat mixte

I.3. Main activity

Other: Transport aérien

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Délégation de service public pour l'exploitation et la maintenance de l'aéroport de Dijon-Longvic.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 3: 'Air transport services of passengers and freight, except transport of mail

Main site or place of performance: Aéroport Dijon-Lognvic 717 rue de l'Aviation, 21600 Ouges.
NUTS code FR261 Côte-d'Or

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Contrat de délégation de service public qui sera conclu en application des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT et selon une «procédure ouverte» en application de la jurisprudence du Conseil d'état «Corsica Ferries» (CE, 15.12.2006 Req. n° 298618).

Le futur contrat de délégation du service aura pour objet de confier au délégataire les missions suivantes: cf. Infra rubrique VI.3 «Autres informations».

II.1.6. CPV code(s)

63731000 Airport operation services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'aéroport de Dijon-Bourgogne est un aéroport civil de catégorie C, ouvert à la circulation aérienne publique et au trafic international. L'aéroport est établi sur une surface totale de 490 ha dont 325 ha ont été confiés en gestion par l'État au SMADL. Il comporte des équipements aéronautiques, et des bâtiments (dont l'aérogare, 11 000 mètres carrés de hangars et 3 600 mètres carrés de bureau).

L'aéroport dispose d'équipements lui permettant de traiter un trafic annuel de plus de 150 000 passagers en lignes régulières dans la configuration actuelle de l'aérogare. L'aéroport a réalisé un trafic de 899 passagers pour 563 mouvements sur la période septembre-décembre 2014. Il n'y a pas de lignes régulières actuellement en service.

L'effectif de l'exploitant actuel est de 9 agents au 1.3.2015.

Le chiffre d'affaires déclaré par l'exploitant pour la période septembre-décembre 2014 est de 434 keuro dont 54 keuro de complément de sureté et 183 keuro de contribution publique du syndicat.

La durée de la délégation de service public sera de 8 ans à compter de la date de notification du contrat. Les candidats devront proposer une option portant la durée de la délégation à 12 ans.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 96 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le titulaire pourra être invité à constituer des garanties bancaires, dans des conditions qui seront précisées dans le projet de contrat.

Ces garanties pourront notamment être mise en jeu pour:

1. Couvrir les pénalités dues au syndicat par le délégataire.
2. Couvrir les dépenses faites en raison de mesures prises aux frais du délégataire pour assurer la reprise de l'exploitation du service public par l'autorité délégante en cas de mise en régie provisoire, ou la remise en bon état d'entretien des ouvrages et équipements en fin de contrat en cas de non respect par le délégataire de ses obligations et de manière générale toutes conséquences financières imputables à un défaut de réalisation des obligations prévues au contrat.

Le délégataire sera invité à fournir une garantie «Maison-mère» visant à garantir par la maison-mère la bonne exécution des obligations confiées au délégataire.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, la rémunération de l'exploitant sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service public qui lui sera confié dans le cadre du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'une candidature unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur de la personne publique délégante.

Il sera demandé au délégataire la constitution d'une société spécifiquement dédiée à la délégation de service public.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat remettra une Notice n° 1 comprenant:

- 1) Lettre de candidature datée et signée par une personne ayant autorité pour engager la société: formulaire Dc1 (téléchargeable sur le site internet du Minefe) ou équivalent.
- 2) Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement.
- 3) En cas de groupement d'entreprises, le pouvoir donné au mandataire par les cotraitants pour la présentation du dossier de candidature.
- 4) Copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçu attestant que le candidat est à jour au 31.12.2013 de la totalité des impôts, déclarations d'impôts et cotisations visés à l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997.
- 5) Attestation sur l'honneur datée et signée relative aux condamnations, interdictions de concourir, situation fiscale et sociale, redressement et liquidation judiciaire: formulaire Dc1 (téléchargeable sur le site internet du Minefe, version mise à jour au 25.8.2014 intégrant les modifications opérées par l'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4.8.2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes) ou équivalent.
- 6) Pour les personnes assujetties (article L5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux

articles L. 5212-2, L. 5212-3 L. 5212-4 du code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficultés), une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L. 5212-5 du code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 de ce Code ou attestation que la personne n'est pas assujettie à l'obligation précitée.

7) Extrait K-bis ou équivalent étranger.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le candidat remettra une Notice n° 2 comprenant:

- 1) Les liasses fiscales ou extraits des liasses fiscales comportant les bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat.
- 2) Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat remettra une Notice n° 3 comprenant un mémoire présentant:

- 1) L'entreprise et son savoir-faire en matière d'exploitation d'équipements aéroportuaires en rapport avec l'objet de la délégation.
- 2) Les références pertinentes du candidat au cours des 3 dernières années pour les missions d'exploitation d'équipements relatives à des prestations similaires ou en lien avec celles faisant l'objet de la présente consultation.
- 3) Note décrivant les moyens techniques et humains du candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...).
- 4) Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

dspaeroport15

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.6.2015 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1) Complément à la rubrique li.1.5 «Description succincte»:

Le futur contrat de délégation du service aura pour objet de confier au délégataire les missions suivantes:

— l'exploitation de l'aéroport Dijon-Longvic qui inclut les services aux passagers et aux aéronefs; les services aux autres utilisateurs éventuels ainsi que les services de conformité aux lois et règlements liés à l'exploitation d'un aéroport,

— l'entretien et la maintenance de l'aéroport pour les niveaux 1 à 4 de la norme AFNOR. Norme FD-X 60-000.

— La gestion du domaine public mis à disposition,

— le développement des activités aéronautiques et extra aéronautiques sur le site aéroportuaire,

— la réalisation d'investissements nécessaires au développement de l'activité de l'aéroport, en particulier l'activité d'aviation d'affaires.

Le délégataire, sous l'autorité et le contrôle du syndicat, assure l'exploitation, la maintenance et le développement de l'aéroport.

Les dispositions des articles L. 1224-1 et suivants du code du travail relatives à la reprise du personnel seront applicables.

La durée de la délégation de service public sera de 8 ans à compter de la date de notification du contrat. Les candidats devront proposer une option portant la durée de la délégation à 12 ans.

Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du délégataire feront l'objet d'une description dans le dossier de consultation des entreprises.

2) Complément à la rubrique IV 1.1 «Type de procédure»: il s'agit d'une procédure de délégation de service public régie par les dispositions des articles L. 1411-1 et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et selon une «procédure ouverte» en application de la jurisprudence du Conseil d'État Corsica Ferries (CE, 15.12.2006, Req. n° 298618). Les candidats devront donc déposer dans un même pli et en même temps un dossier de candidature et une offre avant la date limite précisée à la rubrique IV.3.4 du présent avis.

Les modalités de remise des candidatures et des offres sont précisées dans le règlement de la consultation qui sera communiqué dans le cadre du dossier de consultation.

Transmission des plis par voie électronique non autorisée

3) Modalité d'obtention du dossier de consultation:

Sur le site www.achatpublic.com référence Dspaeroport15.

Les candidats devront impérativement indiquer leur nom, adresse postale, numéro de téléphone et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels modifications ou compléments du dossier de consultation. Toute demande d'un dossier de consultation fera l'objet d'un enregistrement par le SMADL.

4) Complément à la rubrique II.3: la date prévisionnelle du début des prestations, donnée à titre purement indicatif, est le 1.1.2016.

La durée du contrat sera de 12 ans maximum. Les candidats seront invités à répondre en solution de base sur une durée de 8 ans et en option sur une durée de 12 ans.

5) Critères de sélection des candidatures: application de l'article L. 1411-1 paragraphe 3 du CGCT:

- les garanties professionnelles et financières,
- l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public,
- le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail.

6) Compléments à la section III:

Il est précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée.

Le candidat établi dans un État membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et

organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

L'appréciation des garanties professionnelles et financières et de l'aptitude à assurer l'égalité des usagers devant le service public et la continuité du service public est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat. Par ailleurs, la preuve de leurs garanties et aptitudes précitées peut être apportées par tout autre moyen ou justificatif que ceux prévus à la section III du présent avis. Afin de permettre l'appréciation de leurs dossiers de candidatures, les candidats peuvent demander que soient également prises en considération les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens entretenus. Dans ce cas, les candidats devront justifier des capacités de ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents que ceux dont la production leur est demandée par l'autorité délégante.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces énumérées dans la section III à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et qui sera renseignée par chacun des membres.

7) S'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée dans le dossier de candidature sont absentes ou incomplètes, le syndicat pourra demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

8) Complément à la rubrique IV.2.1): les critères de jugement des offres, non pondérés et sans ordre hiérarchique sont précisés dans règlement de consultation figurant dans le dossier de consultation.

9) Complément à la rubrique VI.4.3): les candidats sont informés qu'ils peuvent poser des questions par le biais de la plate-forme www.achatpublic.com

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 7.4.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 22 rue d'Assas

Town: Dijon

Postal code: 21016

E-mail: greffe.ta-dijon@juradm.fr

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Dijon

Postal address: 22 rue d'Assas

Town: Dijon

Postal code: 21016

E-mail: greffe.ta-dijon@juradm.fr

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.4.2015